



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*25033378\***

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**25 FEV. 2025**

**Greffier**

N° d'entreprise : **1013 003 563**

Nom

(en entier) : **FABULA CAMPUS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Traverse d'Esopo 6, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

**Objet de l'acte : Mandat de représentation**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2024 :

" (...)

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

- 1ère résolution

L'assemblée générale révoque entièrement et intégralement le mandat constitué lors de l'Assemblée générale du 30/08/2024, permettant à la SRL B.C.G.FI (0476.657.703) ayant son siège à rue d'Angoussard, 173 à 1301 Wavre, de lui donner tous pouvoirs de subdélégation, aux fins d'accomplir toutes démarches auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, de la TVA et de toutes autres Administrations.

- 2ième résolution

L'assemblée générale mandate Nicolas Devigne, administrateur de Devigne & Associés SRL, rue Pont-de-Bayenne 2 5530 Purnode, avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de représenter et agir au nom de Fabula Campus SC auprès du Moniteur belge et la Banque Carrefour des Entreprises pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge et à la Banque Carrefour des Entreprises, pour entamer de manière générale toutes les démarches administratives auprès du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises et, par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt et effectuer toute déclaration éventuellement demandée..

(...)"

Pour extrait conforme

Nicolas Devigne, administrateur de la Devigne & Associés SRL, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2025 - Annexes du Moniteur belge